ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tourisme rural

Question écrite n° 77227

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur l'avenir du tourisme en zone rurale. Le tourisme rural représente une filière incontournable de l'offre touristique française, tant du point de vue économique que par l'image façonnée par cette filière. Il est l'image d'un territoire et de son attractivité. Il lui demande donc de bien vouloir préciser quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement afin de promouvoir le patrimoine touristique et culturel de nos territoires.

Texte de la réponse

L'espace rural dispose, en France, d'un potentiel touristique riche et varié qui correspond aux attentes des clientèles françaises et étrangères. Son développement constitue un gisement de croissance pour les territoires, mais il manque encore aujourd'hui de lisibilité. À ce jour, l'État soutient plusieurs projets nationaux destinés à structurer l'offre touristique rurale : le développement des itinéraires culturels : un label « Grand itinéraire culturel » a été créé par le conseil de l'Europe afin de fédérer et réglementer les actions de promotion de ces itinéraires. Les chemins de Saint-Martin-de-Tours constituent le premier itinéraire culturel français labellisé « Grand itinéraire culturel » en 2005. Ce projet de développement touristique et culturel autour de la personnalité de Saint-Martin-de-Tours s'étend aujourd'hui sur 550 km de voies balisées et douze pays y sont associés. Cet itinéraire participe à une démarche de développement durable. Il permet de mettre en lumière certains espaces moins lisibles en les associant à des lieux jouissant d'une forte notoriété. Les itinéraires culturels, tels que les chemins de Saint-Martin-de-Tours, permettent également d'optimiser les ventes de produits dérivés, tels que les productions artisanales et agricoles, qui participent à l'art de vivre de la région visitée et répondent à une demande croissante des visiteurs, étrangers notamment. La convention cadre, signée le 6 novembre 2009 par le ministre de la culture et de la communication et le secrétaire d'État chargé du tourisme, qui prévoit divers engagements pour améliorer la qualité de l'offre, renforcer les réseaux professionnels et soutenir les filières créatrices de valeurs et de retombées économiques pour les territoires, permettra une intensification des politiques de valorisation et de promotion des grands itinéraires culturels. La poursuite du développement du schéma national des véloroutes et voies vertes : ce projet mis en place par le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, le secrétaire d'État chargé de l'écologie et le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services de la communication, participe à une démarche unifiée de développement d'un tourisme durable et responsable et suscite la découverte des patrimoines naturels et culturels par des modes de déplacements doux. Irriguer l'ensemble du territoire national d'un réseau de véloroutes constitue un atout décisif d'une offre relative au vélo, seconde activité touristique après la randonnée pédestre. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010 a approuvé le schéma national révisé et a décidé d'apporter un soutien financier à la construction d'une offre touristique vélo de qualité et aisément accessible, qui amplifie le succès de la destination France (première destination internationale des touristes à vélo) et génère un retour économique national. La création d'un label oenotourisme : au-delà des vins eux-mêmes dont la notoriété mondiale n'est plus

à faire, les paysages de vignes, la culture historique et les atouts patrimoniaux de l'activité viticole, sont emblématiques de la France. Mais cette offre reste toutefois morcelée, fragmentée, difficile à lire, inégale, à la fois surabondante et insuffisante. À partir de ce constat, il a été décidé la création, le 6 mars 2009, du conseil supérieur de l'oenotourisme (CSO) par le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et du secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services de la communisation. Sur une volonté de ce dernier, le CSO travaille à la définition et à la mise en oeuvre d'un label « Vignobles et découvertes » sur les destinations du vin qui permettra d'améliorer la lisibilité de l'offre, de développer la fréquentation et la consommation touristique et de développer un débouché touristique pour la filière viticole. L'apport des nouvelles technologies : le grand emprunt national prévoit un budget de 4,5 MdEUR pour financer des projets d'innovation numérique, dont 750 MEUR seront alloués à la numérisation du patrimoine culturel national. Cette décision politique devrait impacter très favorablement l'économie touristique. L'offre patrimoniale et culturelle de l'espace rural est exceptionnelle et relève en majorité du patrimoine monumental. La numérisation de ces monuments permettra de les diffuser plus largement via Internet ou des outils mobiles tels que les Smartphones. Grâce à l'option géo localisation, dont dispose la majorité de ces outils, il sera désormais possible d'être visible et de se référencer auprès des touristes qui passeront à proximité. Les nouvelles technologies devraient donc permettre de développer les destinations touristiques. Par ailleurs, le CIADT a pris en charge la constitution d'une plate-forme d'appui national au tourisme rural et sur site Internet national de l'e-tourisme, dont un volet sera consacré au tourisme rural. Il s'agira d'élaborer des produits touristiques adaptés aux tendances actuelles du marché et de mettre en valeur les atouts des territoires ruraux autour des thématiques « patrimoine » et « activités de pleine nature ». Cette plate-forme permettra de mieux commercialiser l'offre touristique en milieu rural en la rendant lisible auprès du grand public.

Données clés

Auteur : M. Bernard Carayon
Circonscription : Tarn (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77227
Rubrique : Tourisme et loisirs
Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation
Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme,tourisme, services et consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4376
Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10809